

*Questions orales***L'UNITÉ CANADIENNE****LA POSSIBILITÉ DE FAIRE SIÉGER LA CHAMBRE DES COMMUNES
AU QUÉBEC**

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que la Chambre des communes a déjà eu l'occasion, par le passé, de siéger ailleurs que dans ces locaux et étant donné que rien, du point de vue technique, ne s'oppose à ce qu'elle le fasse une nouvelle fois, étant donné que de nombreuses régions du Canada, notamment le Québec, ont fait savoir dernièrement qu'elles voulaient qu'on renouvelle le fédéralisme; étant donné par ailleurs que le Parti Québécois a déclaré que le reste du Canada n'avait que faire du Québec et que ce dernier s'en tirerait mieux sans le Canada de même que le Canada s'en tirerait mieux sans le Québec, ce à quoi nous ne croyons pas, le premier ministre pourrait-il envisager avec les autres chefs de parti et avec Votre Honneur la possibilité de faire siéger la Chambre des communes pendant deux ou trois jours à Montréal ou ailleurs au Québec, et ce non pas pour parler de la question du référendum qui concerne les Québécois mais pour permettre aux députés de tout le Canada de dire aux Québécois que leurs électeurs sont très nombreux à penser que le Québec peut jouer un rôle important au sein d'une fédération renouvelée et qu'ils sont très nombreux à demander et à souhaiter ceci: «Restez, unissons-nous pour fonder un Canada plus grand».

Des voix: Bravo!

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois dire au député que j'approuve et j'admire le but qu'il propose dans sa question et l'objectif qu'il poursuit. Quant à sa proposition précise selon laquelle la Chambre des communes pourrait siéger à Montréal quelques jours, je la trouve fort intéressante et je suis convaincu qu'une bonne partie de mon caucus la trouverait fort acceptable. Mais je vais demander au leader du gouvernement à la Chambre de discuter du problème avec les autres leaders. S'il y a un consensus en ce sens, nous pourrions ensuite en discuter avec madame le Président et les autorités appropriées.

* * *

[Traduction]

LES POSTES**LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE DISTRICT DE LA
SASKATCHEWAN, DE SASKATOON À WINNIPEG**

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Postes. La semaine dernière, le député de Saskatoon-Ouest a présenté une motion demandant que le projet de déménagement du bureau de district de la Saskatchewan, de Saskatoon à Winnipeg, soit suspendu.

Le ministre peut-il nous dire si on a donné suite à cette motion et pourquoi il n'a pas répondu à la lettre que je lui ai envoyée lui demandant de me donner des éclaircissements au sujet de cette affaire et du changement de décision, si tant est qu'une décision a été prise?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je suis très heureux de cette question et je remercie l'honorable député de la poser. Je trouve qu'il s'agit là d'un geste beaucoup plus responsable que celui posé récemment par l'honorable député de Saskatoon-Ouest, qui a soulevé cette question, alors qu'il savait très bien que je ne pouvais y donner de réponse. Il me fait donc plaisir d'informer l'honorable député que cette question du fusionnement des services administratifs n'est pas réglée. Aucune décision finale n'a été prise, et si jamais nous devons faire une fusion quant aux responsabilités administratives, cela n'entraînerait aucunement une diminution des services en Saskatchewan. Cela ne toucherait aucunement les employés qui assurent le service des postes dans la province de Saskatchewan. Finalement, si cela devait se faire pour diminuer notre personnel, au niveau de l'administration, des emplois dans la Fonction publique ou à l'intérieur du ministère des Postes seraient offerts à tous ces employés de la Saskatchewan pour qu'ils puissent continuer à travailler pour le gouvernement canadien en Saskatchewan, s'ils veulent le faire.

[Traduction]

M. Ogle: Madame le Président, je me demande si le ministre comprend bien que la population de Saskatoon craint un grave problème lorsqu'elle entend parler de la suppression possible de ce bureau. Je me demande s'il se rend compte que cette question rend la population de l'endroit de plus en plus hostile à l'égard du gouvernement.

Le ministre peut-il me donner la garantie qu'il fait tout en son pouvoir pour laisser à Saskatoon le bureau du district de la Saskatchewan?

M. Ouellet: Madame le Président, je dois préciser que l'affirmation du député de Saskatoon-Ouest était fort exagérée et sans fondement. Nous n'avons encore pris aucune décision.

M. Clark: Est-ce que Radio-Canada a rapporté le fait?

M. Ouellet: Toute mesure que nous prendrons ne diminuera en rien la qualité du service assuré en Saskatchewan. Elle ne touchera pas des centaines d'employés, comme on l'a prétendu, mais seulement quelques personnes du niveau de l'administration, et nous nous assurerons de la prestation d'un service de qualité en Saskatchewan. Nous n'allons pas réduire substantiellement le service.

M. Epp: Qu'entendez-vous par «substantiellement»?

M. Ouellet: Je vois que cette réponse ne plaît pas à certains conservateurs.

M. Hnatyshyn: C'est juste.